

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 19 MAI 2026**

| | |
|--|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Procuration : 1 Absents : 1 Votants : 15 | Délibération N°2026-20 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs |
|--|--|

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-NEUF MAI, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19h30 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUILLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Monsieur Guillaume GOUSSE représenté par M. Jean-Sébastien MOLITOR par pouvoir du 14 mai 2026.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.



Délibération N°2026-20 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : Monsieur Joël MOUTHON, conseiller municipal, Monsieur Mathieu GUINAND, conseiller municipal, Madame Blandine CUGNIER, 3^{ème} adjointe au maire, Madame Florine QUINTIN, conseillère municipale, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, conseillère municipale, Madame Mireille ROSAY, 1^{ère} adjointe au maire, Monsieur Yvan COSTAZ, administré, Madame Séverine MERANDON épouse COSTAZ, administrée, Monsieur Jean-Louis GAVORY, administré, Monsieur Yvan BERNAZ, administré, Madame Martine COLLOUD épouse MOUTHON, administrée, Monsieur Jérémy BERNAUD, administré.

Les commissaires suppléants : Madame Laurette PINGET, conseillère municipale, Monsieur Guillaume GOUSSE, conseiller municipal, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, conseiller municipal, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, conseiller municipal, Madame Catherine MICHOUILLER, conseillère municipale, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, conseillère municipale, Monsieur Eric MANSEY, administré, Monsieur Joseph FELISAZ, administré, Monsieur Christophe COSTAZ, administré, Monsieur Sébastien BARD, administré, Madame Aurélie HEITZ épouse ROPERS, administrée, Madame Hanaa OUJANA, administrée.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 15 voix Pour,
Décide à l'unanimité de :

APPROUVER la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer à la Directrice départementale des finances publiques ;

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mai 2026

Le Maire,
Pierrick DUFQURD

Le Secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.